



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 23 juin 2022

Le 23 juin 2022 à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 08 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Arrouède sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Nombre de membre en exercice : 16

Monsieur BREIL Roger est nommé secrétaire

Ordre du jour :

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Attribution lots n°9 et n°10 du marché de construction de l'hôtel d'entreprises II (*soumis à délibération*)
- Attribution marché aménagement Zone du Péré à Seissan (*soumis à délibération*)

➤ **COMPTE-RENDU ET ECHANGES SUITE COMMISSIONS**

- Visite château de Saint-Blancard
- Commissions présentation PLUI aux conseillers municipaux
- Commission espace ressources
- Commission écoles

➤ **QUESTION DIVERSES**

Etaients présent :

MMS BALAS, BALDINI, BONNET T, BOURDETTE, BREIL, CASTEX, GERAULT, LALANNE, RIVIERE
MMES MONFORT, ROUSSEAU

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

1. Attribution lot n°9 plomberie sanitaire (CVCPS) - marché de construction de l'hôtel d'entreprises II

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 11
 dont « Pour » : 11
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président rappelle que le bureau communautaire du 25 avril 2022 a attribué les lots n°1 à 8 du marché de construction de l'hôtel d'entreprises II.

En revanche, le lot n°9 : Chauffage – refroidissement – ventilation – plomberie sanitaires et le lot n°10 : Production de froid ont été déclarés infructueux et une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée.

Le Président retrace le déroulement de la procédure présente l'analyse des offres réalisée par le maitre d'œuvre et invite les membres du bureau à analyser à leur tour les offres.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'ATTRIBUER** le lot n°9 Chauffage – refroidissement – ventilation – plomberie sanitaires à l'entreprise DELZESCAUX pour un montant estimatif de 123 275.75€ HT.
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

2. Attribution du marché d'aménagement de la zone d'activité du Péré Nord à Seissan – Phase III

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 11
 dont « Pour » : 11
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président rappelle les différentes étapes d'aménagement de la zone d'activité de Seissan. Ensuite, il retrace le déroulement de la procédure, présente l'analyse des offres réalisée par le maitre d'œuvre et invite les membres du bureau à analyser à leur tour les offres.

Trois entreprises ont répondu à la consultation. Le maitre d'œuvre propose au bureau de retenir l'offre de l'entreprise LABURTHE pour un montant de 166 646.10 euros HT.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'ATTRIBUER** le marché d'aménagement de la zone d'activité du Péré Nord à Seissan à l'entreprise LABURTHE pour un montant estimatif de 166 646.10 euros HT dans les conditions fixées par le cahier des charges.
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations

- **ATTRIBUTION DU LOT N°10**
- **COMPTE-RENDU ET ECHANGES SUITE COMMISSIONS**
 - Visite château de Saint-Blancard
 - Commissions présentation PLUI aux conseillers municipaux
 - Commission espace ressources
 - Commission écoles